

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 25 Avril 2017 à 20 h 30**

Date de la convocation : 19/04/2017

Date d'affichage : 19/04/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	22

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 19/04/2017

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle – M. PADET René – M. JONINON Pierre - Mme DURON Josette – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - M. BOIGNE Alain - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme OLIVIER Irène - Mme BOULIN Nicole - Mme CHABANNE Christelle

Madame Françoise TISSOT a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

M. BERTRAND Jérémy a donné pouvoir à Mme CHABANNE Christelle

M. THOMAS André a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain

M. BOULOGNE Jérôme a donné pouvoir à Mme GARNIER Michèle

Mme Joëlle LYONNET a donné pouvoir à M. DUPIN Gilles, Maire

Absent : M. YENIL Etienne

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DUFOUR Françoise

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21/03/2017*

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Le conseil municipal prend acte :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Date Dépôt</b>	<b>demandeur (Notaire) Nom et adresse</b>	<b>N° Parcelle</b>	<b>Surface en m²</b>	<b>Vendeur</b>	<b>acquéreur Nom et adresse</b>	<b>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</b>	<b>Adresse</b>
201705	16/02/2017	Me GEYSSANT Guillaume	B643	797	GACON Patrick	MARION Dominique 14 rue du 8 Mai 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon	non	Lot du Château
201706	24/02/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C3008	624	Commune Balbigny (trésorerie)		non	20 Rue Pasteur
201707	27/03/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C2254	102	TRIOMPHE Christine	Mr DUPIN Sébastien BP 24 42510 BALBIGNY	non	30 Rue du 8 Mai
201708	24/02/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C1886	554	CAUET Steeve	M. et Mme DARMET Claude Jean Marie Crêt Perrin 42122 Saint marcel De Félines	non	12 Rue Jean Moulin
201709	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE-BESSAT-GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	506	EDIFICIO	YENIL Kemal	non	Valencieux
201710	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE-BESSAT-GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	554	EDIFICIO	YUCEL	non	Valencieux
201711	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE-BESSAT-GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	557	EDIFICIO	DEFOURS	non	Valencieux
201712	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE-BESSAT-GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	506	EDIFICIO	KUTLU	non	Valencieux

20171 3	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE- BESSAT- GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	500	EDIFICIO	RODRIGUE S DA CRUZ	non	Valencieux
20171 4	24/02/2017	ETUDE TRAMBOUZE- BESSAT- GUITTON 1 rue Carnot BP 56 42125 LE COTEAU	C3599p	495	EDIFICIO	BOIS- BEUCHOT	non	Valencieux
20171 5	02/03/2017	Me GEYSSANT Guillaume 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B1061	712	JONINON Pierre	Societe Civile Immobilière GIREY	non	Chanlat
20171 6	02/03/2017	Me GEYSSANT Guillaume 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B1062	712	Commune de Balbigny	Societe Civile Immobilière GIREY	non	Chanlat
20171 7	01/03/2017	SCP DENIEUL 3 Place du Peuple 42004 Saint Etienne	C1114	360	BRUNON Paul Gabriel	METTON André	non	4 Rue du Nord
20171 8	08/03/2017	Me GEYSSANT Guillaume 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B1068	96	MISIR Ramazan	CARBON- LAMBERT	non	Chanlat
20171 9	10/04/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C3411 et C3412	2126	DELORME Franck	JLT/FONCIE R	non	8 Rue de St Etienne
20172 0	07/04/2017	Me MAUBERT- DELAMORINIÈRE Dominique	C3393 et C3499	1544	THOLLY Paul	THOLLY/M ERLE- COUBLE	non	1 rue du four à chaux et place des Anciens d'AFN

#### A. AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

##### 1. Choix des entreprises retenues pour le marché de travaux d'agrandissement du groupe scolaire

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Vu la commission d'ouverture des plis du 07.03.2017,

Vu la commission d'ouverture des plis du 18.04.2017,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**Monsieur le Maire donne communication des entreprises retenues par lot :**

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant de l'offre en HT</b>
1	Terrassement- gros œuvre	Carbon Lambert (42510 Balbigny)	48 554.50 €
2	Ossature bois- Charpente - couverture-façades-étanchéité – Menuiseries extérieures- occultation	Lignatech (42370 St Haon le Vieux)	121 645.10 €
3	Menuiserie Intérieure	Chapuis (42110 Civens)	6 166.00 €
4	Isolation- Plâtrerie - Peintures - Plafonds - électricité	Optim élec (42510 Balbigny)	33 341.39 €
5	Carrelage - Faïences	Murat Jean-Christophe (42600 Montbrison)	6 703.20 €
6	Chauffages -traitement d'air - Plomberie	Demare Didier (42510 Balbigny)	28 309.00 €

Montant total HT : 244 719.19 € HT

**Le conseil municipal, à 21 voix et 2 abstentions :**

- approuve le rapport d'analyse des offres et le choix des entreprises retenues
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés

Monsieur BOIGNÉ Alain demande qu'une clause soit inscrite dans les prochains appels d'offres pour inclure la clause « Molière ».

Monsieur le Maire accepte d'inscrire ce point au débat d'un prochain conseil municipal.

## **B. AGENT DE SÉCURITÉ DE LA VOIE PUBLIQUE**

### **2. Mise en place du processus de verbalisation électronique**

Convention avec la Préfecture de la Loire pour la mise en place de la verbalisation électronique dans le cadre du travail de notre ASVP.

Approuvé à l'unanimité.

### **3. Fonds d'amorçage auprès de la Préfecture de la Loire pour la mise en place de la verbalisation électronique**

L'article 143 de la loi de finances initiale pour 2014 (Loi n° 2013-1789 du 29 décembre 2013) a prorogé la durée du fonds d'amorçage destinés à inciter les communes ou leurs groupements à se doter des matériels permettant la mise en place de la verbalisation électronique

Le fonds d'amorçage est prévu pour une durée de sept ans à compter du premier janvier 2011. Les crédits du fonds s'élèvent à 7,5 milliards d'€.

Les équipements pris en compte dans le cadre de l'utilisation du fonds d'amorçage sont des appareils dits « terminaux » notamment de type PDA ou tablette PC sur lesquelles sont établis et signé les procès-verbaux.

Devis INDESTAT (en HT) :

Matériels	918 €
Accessoires optionnels	55 €
Maintenance et services	316 €
Formations et installation	720 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 €</b>

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du fonds auprès de la Préfecture de la Loire pour la mise en place de la verbalisation électronique conformément au devis détaillé ci-dessus.

#### **4. Tarification des prestations d'enlèvement de déchets de toute nature**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants :

##### **Tarifs à l'intervention**

Déjection canine (zone UB / UC)	70.00 €
Enlèvement de déchets, encombrants et dépôts sauvages d'ordures suite à constat d'infraction (en sus de la contravention)	
- Intervention d'un véhicule utilitaire et d'un agent	52.50 €
- Intervention d'un véhicule plateau et de deux agents	94.50 €
Affichage sauvage	40 € forfaitaire + 5 € par affiche

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'un dépôt d'ordures sauvages s'est constitué près de l'ancienne scierie sur les terrains du syndicat mixte et de l'ASF. Le devis d'enlèvement s'élève à 14.000 € dont le paiement sera à 50% par ASF et 50 % par le syndicat mixte.

Le coût des incivilités pèse de plus en plus lourd dans les finances publiques.

#### **C. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **5. Convention avec Épora pour l'aménagement du tènement Rue de la République**

La présente convention d'études et de veille foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPOA et la Commune pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

La Commune confie ainsi à l'EPOA une mission générale d'études et de veille foncière.

Les parties s'engagent à conduire les études préalables permettant de préciser le périmètre opérationnel d'initiative publique, la définition du projet ainsi que ses conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre.

Sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique, l'EPORA assure une veille foncière, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune et dans les conditions exposées ci-après par la présente convention.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date à laquelle elle est rendue dûment exécutoire.

Cette durée peut être prorogée par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec Épora pour l'aménagement du tènement Rue de la République.

## **6. Dissolution du syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04.04.2017 portant dissolution du syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée

La commune de Balbigny doit émettre un avis sur la dissolution du syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée.

La totalité de l'actif du syndicat est transférée à la commune de St Étienne le Molard.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dissolution du syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée.

## **7. Convention de mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat avec la SAUR (aides à l'assainissement non collectif)**

La présente convention vise à :

- définir les relations entre la collectivité et l'agence pour les aides accordées dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif
- préciser les conditions de versements de ces aides aux particuliers (maître d'ouvrage privé), ainsi que les conditions de suivi et de contrôle qui seront effectués

Elle précise les modalités d'intervention financière et administrative de la collectivité afin que les participations de l'agence soient reversées aux maîtres d'ouvrages prévus pour :

- la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif (50 ANC estimés non-conformes à réhabilitation sous 4 ans)

Le montant global des travaux est de l'ordre de 425 000€ TTC.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat avec la SAUR (aides à l'assainissement non collectif).

Une réunion publique est organisée le 16.05.2017 à 20h00 à Concillon sur les subventions accordées pour la mise aux normes des installations de l'assainissement non collectif.

## 8. Régularisation de parcelles sur la zone de Chanlat

Le prix de vente de terrains à l'entreprise Carbon LAMBERT est de 54.000 € tva sur la marge incluse d'un montant de 6008.58 €.

Les frais de notaires concernant les terrains des conjoints Mizir sur la zone de Chanlat seront aux frais de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- la commune de Balbigny cède les parcelles B 1069 / B 1071 et B 1072 à Mr et Mme Mizir
- l'entreprise Carbon Lambert acquiert la parcelle B 1072 à la commune de Balbigny pour un montant de 54.000 € tva sur la marge incluse d'un montant de 6008.58 €
- la commune de Balbigny reste propriétaire de la parcelle B 1073 et le devient sur les parcelles B 1066 et B 1067

- Les frais de notaires concernant les terrains des conjoints Mizir sur la zone de Chanlat seront aux frais de la commune

## D. FINANCES

### 9. Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire à Mme RIVOLLIER pour l'accessibilité de la Mairie

L'accueil de la Mairie de Balbigny n'est pas aux normes pour accueillir les personnes à mobilité réduite. La banque d'accueil n'est pas à hauteur réglementaire, le hall n'est pas fonctionnel et les WC ne sont pas aux normes PMR.

#### Coût prévisionnel :

SC Création (banque d'accueil)	19 100.00 € HT
SIDER (sanitaires)	2 098.39 € HT
JC PEINTURE (sanitaires)	5 061.14 € HT
<b>Montant total du projet</b>	<b>26 259.53 € HT</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la tenue du projet de mise en accessibilité de la Mairie
- la demande « subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur » pour ce projet
- sollicite Mme RIVOLLIER Évelyne, sénatrice, pour accompagner financièrement ce projet au titre de la réserve parlementaire

## E. QUESTIONS DIVERSES

**Forez Est** : le budget principal et les 22 budgets annexes ont été votés lors du dernier conseil communautaire. La commune va recevoir le président de Forez Est mercredi 26.04.2017 pour évoquer les projets structurants du territoire, les transferts de compétence et le développement économique. Le prochain conseil communautaire est fixé le 14.06.2017

**Centrale d'enrobés d'Enrovia** : plaintes de riverains sur les odeurs ressenties en matinée. La DREAL a prévu de réaliser un contrôle dans les prochains jours. Monsieur le Maire a contacté le directeur d'Enrovia. Ce dernier va rencontrer les riverains concernés.

**2x2 voies** : la DREAL organise une journée portes ouvertes le dimanche 25 juin 2017 à la salle Concillon. Une présentation aura lieu dans la salle puis une visite sur site aura lieu par le biais de navettes.

**ASVP** : début de la campagne de prévention. Les incivilités commencent à reculer.

**Subventions :**

Conseil Départemental (programme voirie 2017)	22 702 €
Forez Est (droit à tirage)	65 524 €
État (DETR) agrandissement du groupe scolaire	57 000 €
Enveloppe parlementaire (Cécile CUCKIERMAN)	9 000 €
Conseil Régional (cinéma)	41 000 €
Conseil Régional (aménagement du centre-bourg)	57 000 €

**Personnel communal** : départ de Madame FAURON Cindy à Roannais Agglomération. Deux agents vont partir en retraite : Roland CARBON (juillet) / Gérard GUILLAUMIN (août)

**CNI** : forte affluence en Mairie depuis le transfert de compétence des CNI. La prise de rendez-vous s'opère au moins de 10 jours à Balbigny alors qu'il faut attendre 1 mois et 1/2 sur Feurs et deux mois sur Montbrison.

**Recrutement aux services techniques** : choix de Monsieur DUCREUX de Neulise, 54 ans, il a été artisan à son compte et travaille depuis 10 ans dans la même entreprise de plâtrier peintre.

**STEP** : pose de la clôture et début des plantations

**Rue de Concillon** : dissimulation des réseaux en mai

**Rue du Four à Chaux** : dissimulation des réseaux en juin

**Travaux d'enrobés secteur de Concillon** : pose de l'enrobé définitif le 23.10.2017

**Début des travaux d'assainissement à la Goutte Rouge**

**Comité technique** : arrivée de deux stagiaires de l'IUT de Roanne : Katia le Borgne et Louis LECAULLE pour la réalisation d'un diagnostic socio-économique.

**Loire Habitat** : rencontre avec Mr Gagnaire le 12 juin pour évoquer le devenir des HLM Rue Claudius ROCHE.

**Cérémonie du 8 mai** : rassemblement à 11h30

**Travaux d'éclairage du tennis en cours**

**Cérémonie des nouveaux arrivants** : 10 juin à 11h00 à Concillon



**Espace Lumière** : projection du film le « Lion » le 06.05.2017 à 20h45 suivie d'une soirée indienne avec vente de gâteaux au profit d'une association humanitaire.

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h05.

Le Maire,

Gilles DUPIN